

Grand ouest ACTUALITÉ

Tsunami : quel risque pour la Côte ?

Il y en a déjà eu, il y en aura encore. Un jour ou l'autre, un tsunami frappera la Côte d'Azur. Sans doute pas aussi violent qu'en Asie. Mais suffisamment pour que le risque ne soit pas considéré comme négligeable

Voici quelques jours, le sénateur socialiste de l'Aude, Roland Courteau, a organisé des auditions au nom du très sérieux Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. L'homme, pour ceux qui l'ignoraient, est celui qui en 2007 avait mis le doigt sur l'impréparation de la France face à la survenance d'un tsunami. Or, le risque existe et notamment sur la Côte d'Azur.

44 alertes en 7 ans

Les recommandations de Roland Courteau ont été suivies d'effet. Ainsi, depuis 2012, notre pays s'est doté d'un centre d'alerte aux tsunamis, le CENALT, qui surveille les séismes de forte amplitude touchant la Méditerranée occidentale et l'Atlantique. Pour la petite histoire, cet organisme a émis en 7 ans pas moins de 44 messages d'alerte vers le Centre opérationnel de gestion ministérielle des crises (COGIC) qui se trouve place

Beauvau, là où siège le ministère de l'Intérieur. Mais le constat que dresse Roland Courteau est que si l'information « montante » – du CENALT vers le COGIC – fonctionne plutôt bien, il n'en va pas de même de l'alerte « descendante » à destination des zones susceptibles d'être frappées par un tsunami.

Démonstration à l'appui... Lors d'un exercice effectué en novembre 2018 à Cannes, en collaboration avec la Ville et la préfecture des Alpes-Maritimes, il avait fallu quelque 34 minutes pour que l'alerte à la population soit donnée. « La faute à de petits dysfonctionnements humains », analyse Jean-Bernard Bobin qui appartient à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises au ministère de l'Intérieur. Cela a été rappelé lors de la réunion initiée donc par Roland Courteau à laquelle participait Claire-Anne Reix, conseillère municipale en charge de la prévention des ris-



Ce n'est pas de la science fiction : un tsunami frappera un jour ou l'autre la Côte d'Azur. Il faut le savoir et s'y préparer. (Document d'illustration DR)

ques, qui a pu témoigner de l'expérience cannoise en la matière. Car, il faut le savoir, la cité du cinéma fait référence dans le domaine de la prévention. Elle a même été la première en France, concernant le risque tsunami, à mener des exercices grandeur nature de simulation ! Et le parlementaire l'a souligné dans son propos. Il s'est dit « séduit par le travail de la municipalité cannoise » et a incité l'ensemble des communes du littoral français « à faire les mêmes efforts d'organisation et d'exercices d'entraînement. » Cel-

les-ci suivront-elles ce conseil ? Ce serait plutôt heureux... « Face à un tsunami, c'est une course contre la montre qui s'engage, s'est ému Roland Courteau. Si un séisme part des côtes algériennes et génère un tel phénomène, la première vague mettra une heure pour arriver sur les côtes françaises. Et s'il part de la mer Ligure, il sera là en 15 minutes seulement. » Voilà pourquoi Cannes prend la chose très au sérieux. Avec sagesse assurément.

ÉRIC FAREL
efarel@nicematin.fr

Le tsunami pour les nuls

La cause. Un tsunami est créé par un violent séisme sous-marin ou côtier. Il est constitué de plusieurs vagues qui vont inonder le littoral, en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures. Une chute rapide du niveau de la mer ou son retrait rapide, sont des signes avant-coureurs de l'arrivée imminente des vagues de tsunami.

Les conséquences. Les dégâts sont le résultat de plusieurs facteurs : inondation, impact des vagues sur les constructions, reflux rapide et très violent de la mer, érosion.

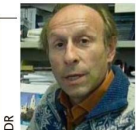
L'alerte. Elle est donnée par les sirènes, les médias nationaux et locaux, les sites Internet du gouvernement et de la commune et les réseaux sociaux officiels. Mais aussi par les haut-parleurs d'alerte déployés dans les zones exposées à ce type de risque. À Cannes, on peut s'inscrire au dispositif Cannes Alerte (www.cannes.com/cannesalerte).

Les bons gestes. Identifier les points hauts et les points de rassemblement proches du domicile ou du lieu de travail pour s'y rendre dès le déclenchement de l'alerte. Préparer un kit d'urgence (téléphone, papiers, eau, nourriture, couvertures, vêtements, produits de toilette, médicaments, etc.)

Toutes ces informations, ainsi que le comportement à tenir après l'alerte, sont à retrouver sur le *Di-crim* de Cannes (Document d'information communal sur les risques majeurs) qui répertorie également tous les autres risques.

Questions à Christophe Larroque, géologue au laboratoire Géoazur

« Une prise de conscience est en cours »



Le risque « tsunami » existe-t-il réellement sur la Côte d'Azur ?

Il existe et pour pouvoir donner cette affirmation, on se fonde sur des événements historiques comme celui qui s'est produit le 23 février 1887. Ce jour-là a eu lieu au large d'Imperia le plus fort séisme dont on ait connaissance, qui a généré une vague de tsunami haute, en certains endroits de la Riviera, de deux mètres.

On est bien loin des tsunamis dévastateurs observés en Asie...

Ce tsunami, en effet, ne peut rivaliser avec ce que l'on a connu en Indonésie ou au Japon, touchés par des vagues générales qui peuvent atteindre 10 mètres de hauteur. Mais si ce n'est pas comparable, il faut quand même s'intéresser à ce risque.

À quelle hauteur maximale de vague peut-on s'attendre en Méditerranée ?

Le scénario sur lequel on travaille est réaliste puisqu'il s'est déjà produit. D'abord, un tsunami peut être dû à un tremblement de terre mais aussi à un glissement sous-marin comme celui de 1979 dont l'amplitude de vague a dépassé 2 mètres (Ndlr, ce tsunami, survenu le 16 octobre 1979, avait entraîné la mort de 11 personnes et provoqué de gros dégâts, notamment à Antibes). Quant à son ordre de grandeur, il est relatif aux longueurs de failles qui peuvent être activées lors d'un tremblement de terre. Au large de la Riviera franco-italienne, il existe une faille de plusieurs dizaines de kilomètres qui peut produire des tremblements de terre dont la magnitude

maximum serait de 7, avec un tsunami dont l'amplitude de vague atteindrait 3 mètres maximum, 4 en certains endroits. On est sur ce genre de valeurs.

Quels pourraient être les effets sur notre littoral ?

Sur une zone fortement urbanisée comme la Côte d'Azur, une vague de 1 mètre qui envahirait la promenade des Anglais ou la ville de Cannes poserait déjà un gros problème. Dans l'inconscient collectif, les gens pensent qu'ils ont déjà connu cela lors d'une tempête. Mais là, on parle d'une vague qui envahit le littoral avec une vitesse d'arrivée de plusieurs dizaines de km/h. Ce n'est pas la même chose.

Les villes sont-elles préparées à faire face ?

Il est difficile de répondre à cette question. Ce que l'on peut dire et qui est positif, c'est qu'une prise de conscience est en cours. Lente parce que nos régions, fort heureusement pour ceux qui y habitent, sont peu exposées à ce type de risque contrairement à d'autres régions du globe et qu'il n'est pas évident pour des administrations d'envisager des investissements coûteux lorsqu'il n'y a pas de marqueur fort. Aujourd'hui, il y a une motivation pour réfléchir aux mesures à prendre. L'une, fondamentale, doit concerner l'aménagement du territoire. On ne peut pas faire n'importe quoi n'importe où. Il faut aussi informer et éduquer la population en s'inspirant par exemple de ce qui se fait au Japon.

E. F.